



A Saint-Walfroy
MARGUT
FRANCE ARDENNES



Dimanche
20 Septembre 2020

**4ème Randonnée Populaire
Internationale en**



10, 20 et 40km



Marche de 10km



Membre de la FFSP n° F1298

Visa FFSP n° 2020-08-162-K

Internet : <http://www.ffsp.fr>

E-Mail : contact@ffsp.fr

 facebook.com/ivv.france



Partenaires de la FFSP

Agrément ministériel national
du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique par
arrêté N°012156 du 2 août 2001

INFORMATIONS

Départ et arrivée : Abri du Pèlerin - Ermitage Saint-Walfroy
08370 MARGUT

Horaires : **Départ VTT : de 8h à 12h. Départ Marche : de 8h à 14h.**
Retour pour tous avant 17h.

Parcours : **VTT :** Circuits de 10, 20 et 40 km.
Marche (Circuit différent) : 10 km

Ouvert à tous ; les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés. **Le port du casque en VTT est obligatoire pour les enfants ayant moins de 12 ans.**

Licence : La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une **cotisation de participation sans souvenir de 2 €.**

Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

Licence gratuite pour les moins de 12 ans et pour les personnes handicapées (prise en charge par le Comité Départemental 08-55).

Renseignements : Luc JONET

5 Rue Lambert Closse

08110 MOGUES

Tél 03 24 53 35 97 Mail : ladewalfroy@laposte.net

Assurance : La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de GROUPAMA. L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation avant, pendant et après la randonnée.

Ravitaillement : Boissons et collations GRATUITES aux points de contrôle, Possibilité de restauration à l'arrivée.

Avis importants: Interdiction absolue de fumer et d'allumer du feu sur le parcours. Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.

Secourisme : **Premiers secours :** assurés par l'association.

Urgence : 112

La randonnée aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêt préfectoral ou municipal.

